



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Association Vitagora - Pôle de Compétitivité - Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2025-2027 - Subvention de fonctionnement 2026**

Lancé il y a 20 ans par le Grand Dijon, le Pôle de Compétitivité Vitagora Goût Nutrition Santé se classe aujourd'hui selon l'évaluation menée par l'État dans le premier groupe de pôles considérés comme très performants. En 2023, il a obtenu le renouvellement de sa labellisation Pôle de compétitivité pour la 5^{ième} fois.

Pour rappel, les travaux de Vitagora se basent sur la thématique principale « de l'alimentation durable au service du bien-être des consommateurs ». Ses objectifs sont déclinés sur trois domaines d'actions stratégiques qui sont :

- Plaisir gustatif
- Préservation du capital santé
- Préservation de l'environnement

Avec un périmètre d'interventions élargi à la région parisienne, le pôle peut se prévaloir aujourd'hui de 680 membres actifs dont 402 adhérents situés en Région BFC, 62% des adhérents sont situés dans un rayon de 150 km autour de Dijon et 88% des entreprises adhérentes sont des PME. Les cotisations et prestations de service représentent 55% des ressources de l'association.

Le pôle emploie 30 collaborateurs et permet aux projets innovants d'accéder plus vite à leurs marchés, tout en contribuant au rayonnement international de l'excellence française. En 2025, Vitagora a organisé 56 événements rassemblant 1 250 participants. Une vingtaine de projets innovants sont soumis chaque année à Vitagora depuis 2020 : 15 projets ont été labellisés en 2025, ce qui leur donne accès aux financements publics pour l'innovation. L'activité à l'international concerne plus de 25% des adhérents : en 2021, un bureau a été ouvert au Japon en collaboration avec le NARO (National Agriculture and Food Research Organisation). En 2023, Vitagora a organisé à Dijon un symposium scientifique sur la fermentation pendant la semaine du Japon et en 2024, à Dijon, le symposium franco-japonais a réuni une cinquantaine de chercheurs sur la recherche dans la microbiologie des sols, l'occasion de recevoir la directrice de l'innovation du NARO. L'année 2025 a permis à Vitagora d'organiser deux événements au Japon : l'un pendant la quinzaine « Territoire et alimentation » en Avril 2025 sur le pavillon France à l'exposition universelle d'Osaka en présence d'une délégation dijonnaise et régionale d'entreprises et de décideurs. L'autre événement a été la tenue du symposium scientifique annuel à Kumamoto en octobre 2025 pendant la semaine fêtant sur place la coopération entre Dijon et Kumamoto. Une convention de partenariat tripartite entre Dijon métropole, le NARO et Vitagora a été signée à Dijon le 19 novembre 2025.

Comme chaque année, Vitagora rassemble à Dijon l'ensemble de son réseau : Vita'Connect 2025 organisé le 8 avril au Palais des Congrès de Dijon pour célébrer les 20 ans de Vitagora, a réuni 286 participants venus de France et de l'international, avec 141 rendez-vous B2B et treize sessions mêlant conférences, ateliers et networking. L'événement avait pour fil rouge le vieillissement de la population et les opportunités qu'il représente pour la croissance et la performance des entreprises agroalimentaires, en abordant des thématiques telles que la nutrition, la praticité, le marketing et la durabilité, ainsi que l'intégration des seniors dans les organisations. Parmi les interventions marquantes, celle de Philippe Aghion, devenu prix Nobel d'économie en 2025, a apporté un éclairage précieux sur les liens entre innovation, croissance et compétitivité dans le secteur agroalimentaire.

Dans le cadre du partenariat établi avec Business France, Vitagora a eu l'opportunité de recevoir, à l'occasion de Vita'Connect 2025, deux grands groupes internationaux issus du Moyen-Orient : la Koweït Dairy Danish Company, en provenance du Koweït, et Agthia, originaire des Émirats Arabes Unis. Au cours de cette visite, les représentants de ces groupes ont pu découvrir la diversité et la richesse académique du réseau de Vitagora, notamment à travers des organismes de renom tels que Sayens, le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) et l'UMR Agroécologie.

Cette immersion leur a également permis de rencontrer des entreprises emblématiques du territoire, reconnues pour leur capacité à allier tradition et innovation, parmi lesquelles Vedrenne, Mulot & Petitjean et Lejay-Lagoute.

Vitabora poursuit l'accompagnement des startup du secteur AgFoodTech (ferments du futur, emballages, valorisation des sous-produits...). De plus, en 2025, Vitabora a organisé à Dijon le 2^{ème} concours national AgriFood Challenge en collaboration avec les acteurs métropolitains de l'accompagnement des startup contributrices à la décarbonation de l'alimentation. 10 startup lauréates ont bénéficié de deux jours de rencontres des acteurs de l'écosystème dijonnais et régional, le 18 et 19 Novembre 2025.

De plus, Vitabora pilote l'action Living lab financée et déployée dans le cadre du programme « Dijon, alimentation durable 2030 » labellisé Territoire d'Innovation : en 2023, elle a lancé le challenge légumineuses pour préparer les consommateurs volontaires à trouver des solutions pour consommer plus facilement les légumineuses en co-construction avec des entreprises alimentaires. Le Living Lab a organisé un stand grand public à l'occasion de l'évènement Show Les Papilles, le 29 septembre 2025 à la CIGV permettant au grand public de rencontrer les 10 startup lauréates du 3^{ème} concours national « on mange quoi demain ? » et de recueillir l'avis des consommateurs pour des produits en dégustation qui respectent les principes de la transition alimentaire.

Une nouvelle convention-cadre proposée pour 3 ans de 2025 à 2027 a été adoptée en 2025 pour permettre de mieux territorialiser la réponse aux enjeux de transition alimentaire et accompagner le développement des entreprises de la filière alimentaire. Cette convention prévoit la mobilisation de 390.000€ de subvention sur 3 ans sur la base d'objectifs annuels définis entre Vitabora et Dijon métropole.

La convention se décline en 3 fiches-actions. Le détail des actions prévues en 2026 se trouve en annexe de la délibération :

- Identifier et accompagner des projets d'entreprises créateurs de valeur : grâce à son offre de service extrêmement riche sur le plan local, et son réseau reconnu internationalement, Vitabora accompagne le développement des entreprises et contribue au rayonnement des acteurs académiques implantés sur le territoire métropolitain. Vitabora est reconnu pour son savoir-faire dans le montage et le management de projets innovants, et dans le développement de services sur-mesure répondant aux problématiques des TPE et PME du territoire.

- Contribuer à l'implantation et au développement de start-ups de l'AgFoodTech : en poursuivant les actions initiées par l'association FoodTech®, et en faisant de Vitabora l'acteur de référence sur le thème du « numérique au service de la transition alimentaire ». Pour les années 2025-2026-2027, l'accent sera mis sur l'usage de l'intelligence Artificielle dans la transition alimentaire et plus largement dans les activités liées à l'alimentation. Cet objectif sera coordonné avec les travaux du pôle de compétitivité Cap Digital animés par le chargé de filière Numérique de Dijon métropole.

- Renforcer, à l'échelle internationale, le positionnement et l'attractivité de notre écosystème sur les sujets de l'alimentation durable, et faire de Dijon métropole une référence sur les sujets de la transition alimentaire : par l'organisation d'évènements de promotion et d'attractivité à Dijon, la détection et l'implication dans des projets européens, et la réalisation d'actions à l'international, en synergie avec le service des relations internationales. En 2026, l'accent sera mis sur la coopération avec le Japon et sur la détection des Appels à Projets Européens adaptés aux projets des acteurs de la transition alimentaire de Dijon métropole.

Subvention de fonctionnement pour l'année 2026 :

Pour réaliser le programme d'actions de l'année 2026, Vitabora sollicite une subvention de 130 000 € décomposée comme suit :

- 40 000 € pour le programme d'innovation
- 70 000 € pour le programme AgriFoodTech
- 20 000 € pour les actions à l'international

Le mode de versement proposé est le suivant : un acompte de 50 % à la signature de la convention et le solde de 50 % au vu du compte-rendu d'exécution et de la réalisation d'objectifs.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 130.000 € à l'Association Vitagora au titre de son fonctionnement pour l'année 2026 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2026.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	